



COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 2008  
PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE  
ET INDIVIDUELLE





Auvernier

## SOMMAIRE

---

*Résolument neuchâteloise, la CCAP vous propose de survoler, avec elle, les ports aux quatre coins de notre canton.*

♦ Vue d'ensemble de l'année 2008	2
♦ Une crise sans précédent	6
♦ La CCAP: situation et perspectives	10
♦ Comptes 2008:	
bilan et comptes d'exploitation	14
♦ Les risques et leur couverture	16
♦ Statistiques	18
♦ Stratégie de placements	20
♦ La CCAP en bref	22
♦ La CCAP dans le canton	24
♦ Organes et organisation	26

## AVEC RIGUEUR ET PROFESSIONNALISME

Au 31 décembre 2008, avec un degré de couverture consolidé de 96,7%, la CCAP se trouvait, pour la première fois de sa longue histoire, en situation de sous-couverture. Si une telle première, bien sûr, nous laisse déçus, les raisons de garder confiance sont nombreuses et peuvent être évoquées de bonne foi.

La sous-couverture de la CCAP, en effet, reste légère au regard de la gravité de la crise, et elle ne justifie aucune mesure d'assainissement selon les critères des autorités de surveillance. Rappelons

en outre que notre institution n'a aucun souci pour honorer au jour le jour ses engagements, qu'elle ne présente pas de faiblesse structurelle et qu'elle rencontre un joli succès commercial.

La crise apparue en 2008 a été d'une gravité sans précédent et a indiscutablement fait souffrir les institutions qui ont besoin des marchés financiers pour assurer leurs engagements. Le monde ne s'est pas pour autant arrêté de tourner. Son potentiel de croissance reste intact, avec notamment l'apparition de nouveaux

marchés. Comme elle a su le faire par le passé, grâce à sa rigueur et à son professionnalisme, la CCAP saura tirer parti de ce potentiel pour assurer son développement et sa santé financière à long terme.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce document, dont la forme a été pensée pour favoriser votre information, et vous remercions de votre fidélité.

Eric Féart,  
Président du Conseil d'administration

## VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2008

---

### **Chute des marchés financiers**

2008 a été une année difficile pour les investisseurs qui ont vu, dès septembre, la plupart des marchés s'effondrer. A titre d'exemple, le Swiss Market Index (SMI) des 20 valeurs vedettes de la Bourse suisse a achevé l'année 2008 sur une perte record de plus de 34,5% en douze mois.

### **La CCAP limite les effets négatifs de la crise**

La CCAP n'a malheureusement pas été épargnée par la baisse généralisée des

marchés financiers. La caisse a néanmoins pu limiter les effets négatifs de la crise grâce à ses investissements dans l'immobilier, une catégorie de placements qui a bien résisté. Au final, la performance annuelle globale des placements de la CCAP a été de -7,4%.

### **Epargnée par les affaires**

Le 11 décembre 2008 est révélée au monde ce qui constitue sans doute la plus grande affaire d'escroquerie de l'histoire de la finance, l'«affaire Madoff», du nom de ce gérant américain qui a fait

perdre un total estimé à 60 milliards de dollars aux investisseurs du monde entier en mettant sur pieds une incroyable «chaîne de Ponzi». La CCAP n'a pas été directement touchée par ce scandale, ni du reste par la faillite de la banque Lehman Brothers ou par la suite de la «crise des subprimes».

### **Légère sous-couverture**

Le degré de couverture d'une institution de prévoyance exprime le rapport entre sa fortune et les engagements actuariels et financiers qu'elle a auprès des assu-

rés. Au 31 décembre 2008, le degré de couverture consolidé de la CCAP s'élevait à 96,7%, alors qu'il était de 107,4% à fin 2007. La CCAP a donc perdu un peu plus de 10 points de couverture en 2008, alors que la perte moyenne des institutions de prévoyance suisses se situe entre 15 et 20 points.

### **Pas de mesure d'assainissement**

Le degré de couverture de la CCAP à fin 2008 (96,7%) demeure à un niveau tout à fait acceptable au regard de l'ampleur de la crise. Aucune mesure d'assainissement n'a donc été prévue, le Conseil d'ad-

ministration et la Direction de la CCAP ayant estimé que le retour raisonnablement prévisible à une meilleure forme des marchés, accompagné d'une stratégie de placements adaptée, devrait suffire à la maîtrise de l'équilibre financier de l'institution.

### **Bon exercice commercial**

Avec une augmentation de l'encaissement de 13,7% en assurances collectives (prévoyance professionnelle) et de 4,8% dans les autres activités d'assurance (prévoyance individuelle), l'exercice 2008 de la CCAP a été positif d'un point de vue

commercial. La bonne réputation de la CCAP se confirme, alors que le climat de crise lui offre de nouvelles opportunités.

### **Nouvelles prescriptions légales**

L'année 2008 a été marquée par plusieurs nouvelles prescriptions légales. En juin, la 5<sup>e</sup> révision de l'assurance-invalidité est entrée en vigueur suite à une votation populaire. En septembre, juste avant la chute des marchés, le Conseil fédéral a décidé de relever de 2,5% à 2,75% le taux d'intérêt minimal de la prévoyance professionnelle.



---

Colombier

#### CHIFFRES CLÉS 2008 DE LA CCAP

	2008	2007	Variation
Bilan en CHF	504'165'545	515'194'639	-11'029'094
Performance moyenne des placements	-7,4%	2,2%	-9,6
Degré de couverture légal	96,7%	107,4%	-10,7
Nombre de contrats en prévoyance professionnelle	454	421	33
Portefeuille d'assurances en prévoyance professionnelle en CHF	1'232'108'572	1'111'325'247	120'783'325
Nombre de contrats en prévoyance individuelle	9'110	9'023	87
Portefeuille d'assurances en prévoyance individuelle en CHF	535'587'529	517'956'756	17'630'773

## UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT

L'année 2008 a été marquée par une crise financière généralisée et sans précédent. Cette crise trouve son origine dans les excès du marché immobilier américain. A la faveur d'une politique de taux d'intérêt trop favorable, des millions de foyers américains sont devenus propriétaires dès 2001 sans en avoir véritablement les moyens. Lorsque les taux ont commencé à remonter en 2004, de plus en plus de propriétaires se sont retrou-

vés dans l'incapacité de faire face à leur dette, mettant à mal les établissements de crédits dans un marché immobilier en chute libre.

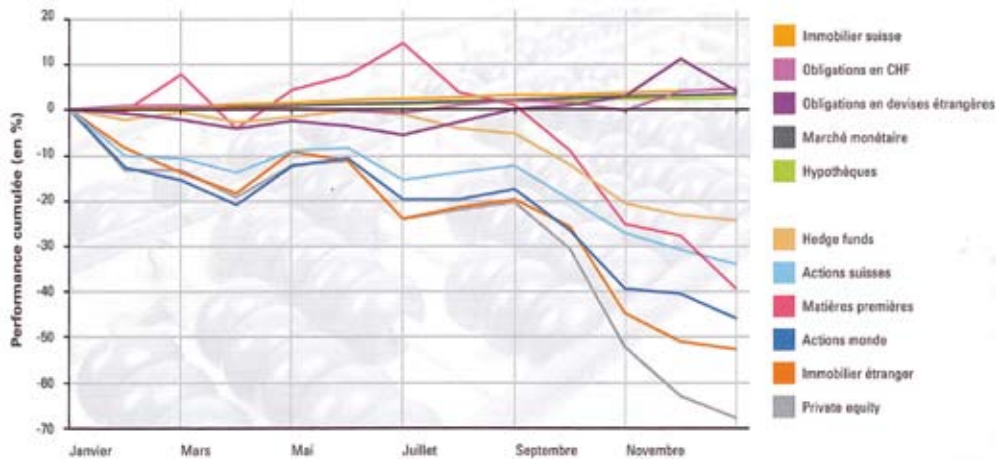
Le problème serait resté relativement confiné si les crédits en question n'avaient pas fait préalablement l'objet de «titrisations» (créances transformées en titres en vue d'être échangées sur les marchés financiers). Le défaut de valeur s'est répandu à travers tout le

système bancaire en 2006, contraignant les établissements les plus importants et réputés à constituer de gigantesques provisions. La suite est connue: crispation du système de prêts interbancaires, faillite de certaines enseignes, perte de confiance généralisée et, dès septembre 2008, chute vertigineuse de l'ensemble des marchés boursiers.



Colombier

PERFORMANCES DES CLASSES D'ACTIFS EN 2008 AU NIVEAU MONDIAL



Source: magazine banco, mai 2009

### **Année difficile**

2008, ainsi, aura été une année difficile pour les investisseurs. A titre d'exemple, le Swiss Market Index (SMI) des 20 valeurs vedettes de la Bourse suisse a achevé l'année 2008 sur une perte record de plus de 34,5% en douze mois. Les titres des deux géants bancaires helvétiques, UBS et Credit Suisse, ont notamment perdu respectivement 70 et 60% en un an. Comme le montre le graphique que nous reproduisons, la grande majorité des véhicules de placement s'est en fait effondrée.

Les institutions de prévoyance, qui investissent en moyenne 20% à 30% de leur fortune en actions, n'ont bien entendu pas été épargnées par cet effondrement. Selon les statistiques publiées par diverses études, la perte moyenne des caisses de pensions se situe entre -12,9% (Swisscanto) et -15% (ASIP, Association Suisse des Institutions de Prévoyance).

### **Une caisse sur trois en découvert**

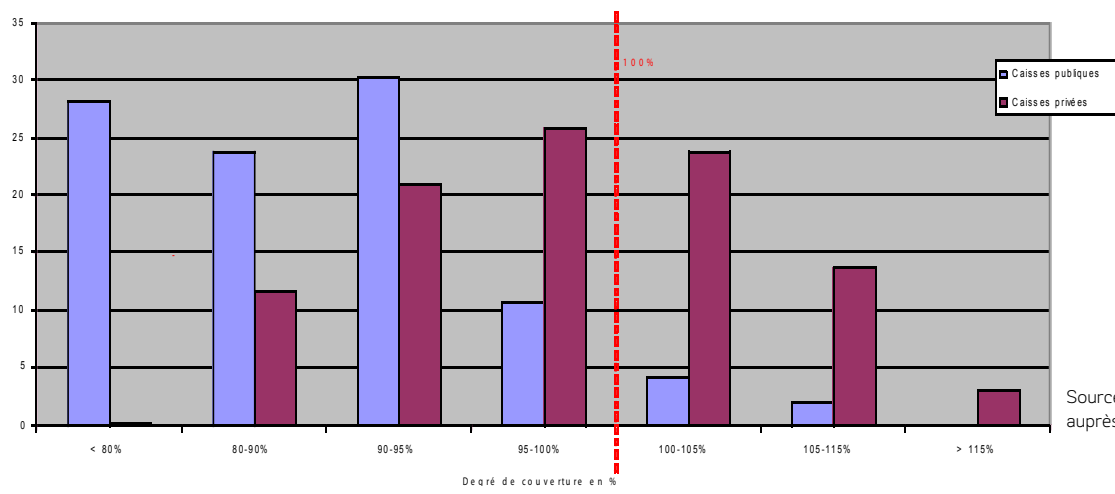
Ces pertes ont inévitablement influencé le degré de couverture des institutions de prévoyance. Pour rappel, le degré de

couverture exprime le rapport entre la fortune de l'institution et les engagements qu'elle a envers ses assurés. Un degré de couverture de 100% signifie par conséquent que l'institution est en mesure de couvrir tous ces engagements à un moment donné. Selon Swisscanto, les caisses de pensions helvétiques ont perdu, en moyenne, de 15 à 20 points de couverture en 2008. Si environ une caisse sur trois présente un découvert, 12% des caisses privées et 52% des caisses publiques ont un degré de couverture en dessous du seuil de 90%, jugé critique.



St-Blaise et Hauterive

### LA MAJORITÉ DES CAISSES EN SOUS-COUVERTURE



Source: Swisscanto, 9e Enquête auprès des caisses de pensions

## LA CCAP : SITUATION ET PERSPECTIVES

Grâce notamment à sa part importante dans les placements immobiliers directs, la CCAP a limité sensiblement les conséquences de la crise en 2008, avec une performance globale de -7,4%. Sa performance moyenne de 2004 à 2008 s'élève à +2,9%, mais elle monte à +5,5% si l'on

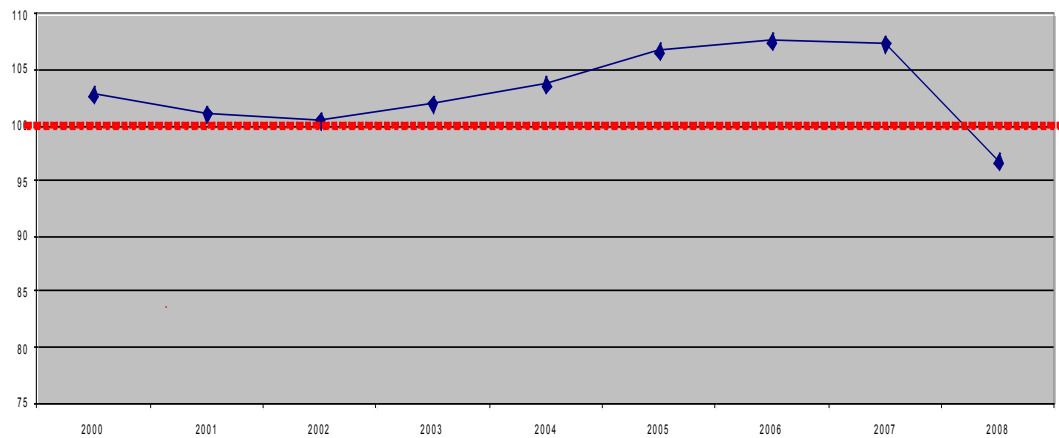
exclut 2008. Il est important de relever que la CCAP n'a pas été directement touchée par les affaires financières survenues durant l'année (suite de la crise des subprimes, faillite de la banque Lehman Brothers, affaire Madoff).

L'exercice 2008 est néanmoins le premier de toute l'histoire de la CCAP à faire apparaître un degré de couverture inférieur à 100%, celui-ci se situant à 96,7%. Cette situation est conjoncturelle, compte tenu de l'évolution négative durant l'exercice.



La Tène

EVOLUTION DE DEGRÉ DE COUVERTURE DE LA CCAP DE 2000 À 2008



### **Impact des nouvelles normes comptables**

Un autre facteur a cependant accentué le découvert: depuis quatre ans, la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle impose l'application de la norme comptable RPC 26. Cette norme, appliquée à l'ensemble des activités de la CCAP, implique l'évaluation des actifs de l'institution à leur valeur de marché. La volatilité qui en résulte doit en principe être compensée par la réserve de fluctuation de valeurs, constituée au passif du bilan.

### **Pas de mesures d'assainissement nécessaires**

Les moins-values non réalisées mais comptabilisées en 2008 par la CCAP n'ont pas pu être entièrement absorbées par la réserve de fluctuation de valeurs. Ainsi, un degré de couverture de 96,7% à fin 2008 a dû être enregistré, ce qui représente une perte d'un peu plus de 10 points par rapport à 2007 (107,4%). Une telle chute est certes sans précédent dans l'histoire de la CCAP, mais reste relativement faible: la moyenne suisse se situe en effet entre 15 et 20 points de

perte, et le législateur fédéral considère une sous-couverture importante à partir d'un degré de couverture inférieur à 90%.

Malgré les difficultés rencontrées en 2008, la CCAP a crédité les comptes individuels des assurés du 2<sup>e</sup> pilier (prévoyance professionnelle) de l'intérêt minimal LPP de 2,75%, et cela même sur la partie sur-obligatoire. Par ailleurs, aucune mesure d'assainissement particulière n'a été décidée. La CCAP considère en effet pour l'instant que les marchés fi-

nanciers devraient connaître une embellie et permettre un retour à la normale. La mise en œuvre d'une stratégie de placement adaptée à la situation actuelle et un suivi de son évolution devraient suffire à la maîtrise de l'équilibre financier de l'institution.

### **Marche des affaires satisfaisante**

Du point de vue commercial, l'exercice 2008 a été satisfaisant: la CCAP a pu augmenter son activité dans ses deux

secteurs d'activité. L'augmentation du chiffre d'affaires en prévoyance professionnelle se chiffre à +13,8% et le nombre de nouveaux contrats en prévoyance individuelle est de 87. Cette augmentation a pour corollaire une progression de l'encaissement des primes.

Les perspectives pour l'année 2009 sont difficiles à déterminer, tant l'incertitude demeure s'agissant de l'évolution financière mondiale. En revanche, d'un point

de vue commercial, de plus en plus d'employeurs qui avaient choisi des solutions de prévoyance autonomes reviennent sur leur décision, ce qui peut ouvrir des portes au développement de la CCAP. En outre, la crise financière et l'insécurité s'y rapportant devraient avoir une incidence positive sur la conclusion de nouveaux contrats en prévoyance individuelle.

**Bilan consolidé**

Le bilan de la CCAP reflète la situation

financière de l'institution dans son ensemble (prévoyance professionnelle et

individuelle) à un moment donné, en l'occurrence au 31 décembre 2008.

**Bilan au 31 décembre (en CHF)**

	2008	2007
<b>Actif</b>		
Obligations	173'096'769	164'373'441
Actions	70'246'239	114'345'569
Immeubles	122'171'218	120'019'318
Actifs divers	123'174'751	101'281'812
Compte de régularisation actif	4'986'691	4'763'626
Actifs provenant de contrats d'assurance	10'489'877	10'410'873
<b>Total de l'actif</b>	<b>504'165'545</b>	<b>515'194'639</b>

	2008	2007
<b>Passif</b>		
Dettes	6'791'330	5'050'838
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	496'362'546	461'125'763
Réserve de fluctuation de valeurs	0	30'720'634
Capital de fondation, fonds libres/découvert	-16'166'650	4'180'820
Compte de régularisation passif	15'143'424	12'101'676
Passifs divers	2'034'897	2'014'908
<b>Total du passif</b>	<b>504'165'545</b>	<b>515'194'639</b>

Cette présentation des comptes est volontairement simplifiée. Pour une présentation complète et conforme à la norme comptable SWISS GAAP RPC 26, veuillez vous référer au Rapport annuel 2008 intégral.

## Comptes d'exploitation

Les comptes d'exploitation récapitulent

les produits et les charges de l'exercice.

La CCAP tient des comptes différenciés

pour la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.

### Exercice 2008 (en CHF)

	Prévoyance professionnelle		Prévoyance individuelle	
	2008	2007	2008	2007
<b>Produits</b>				
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	73'847'176	64'919'670	13'254'778	13'300'681
Autres produits	2'329'455	2'703'935	93'112	177'605
<b>Charges</b>				
Prestations et versements anticipés	-51'209'500	-75'651'562	-7'966'086	-7'408'621
Résultat net des placements	- 29'210'771	8'876'925	-7'514'502	2'345'483
Variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	-30'212'826	3'564'738	-5'348'940	-5'354'957
Charges d'assurance	-3'604'595	-3'086'889	-405'060	-339'372
Autres charges	- 2'793'953	- 2'501'848	- 2'338'106	-2'191'398
<b>Résultat avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-40'855'013</b>	<b>-1'175'032</b>	<b>-10'224'804</b>	<b>529'421</b>
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	24'427'113	1'175'032	6'293'521	-371'441
Autres attributions	0	0	0	157'980
<b>Résultat net</b>	<b>-16'427'901</b>	<b>0</b>	<b>-3'931'282</b>	<b>0</b>

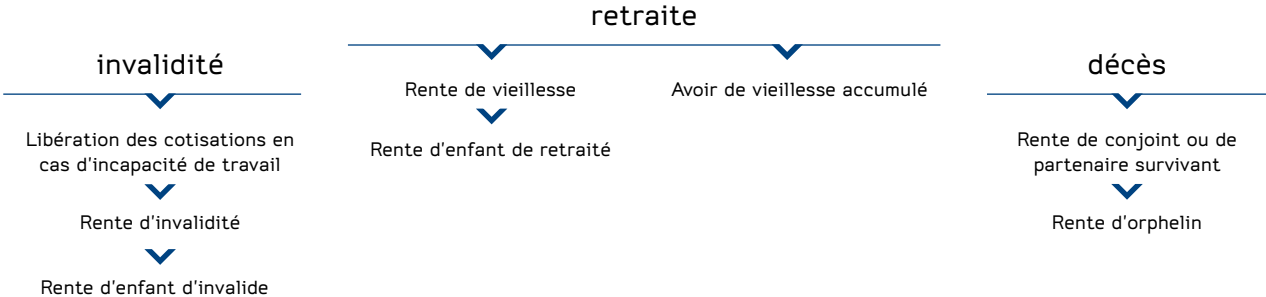
# LES RISQUES ET LEUR COUVERTURE

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la CCAP assure trois risques: la retraite (risque de longévité), l'invalidité et le décès. En cas de retraite, les prestations servies peuvent l'être sous forme

de rentes ou sous forme de capital. En cas d'invalidité ou de décès, les prestations servies le sont essentiellement sous forme de rentes. La CCAP verse également des prestations lorsqu'un as-

suré actif démissionne avant la retraite (prestation de sortie), lorsqu'il prend une retraite anticipée et elle effectue des versements pour l'encouragement à la propriété du logement.

## PRESTATIONS DE LA CCAP DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



Dans le domaine de la prévoyance individuelle, la CCAP offre à ses clients toute la gamme des produits d'assurance traditionnels. Il s'agit essentiellement des

### **Engagements actuariels**

Les engagements actuariels de la CCAP à la fin 2008 représentent l'ensemble des montants qui sont réservés ou provisionnés au passif du bilan pour garantir les engagements de la caisse vis-à-vis de ses assurés et bénéficiaires de rentes, dans la prévoyance professionnelle comme dans la prévoyance individuelle. Ils sont composés des capitaux de prévoyance ou des réserves mathématiques,

produits d'assurance de capitaux en cas de vie ou de décès, et occasionnellement des produits d'assurance de rentes viagères sur une ou deux têtes, avec ou sans

des provisions techniques (provision de longévité et provisions pour les risques invalidité et décès) et d'autres passifs particuliers (fonds et attribution de participation aux excédents).

A la fin 2008, les engagements actuariels représentaient un montant total de 496,4 millions de francs, répartis à raison de 393,5 millions de francs (79,3 %) dans l'assurance collective (2<sup>e</sup> pilier) et

restitution en cas de décès, et de rentes temporaires d'invalidité.

de 102,9 millions de francs (20,7 %) dans l'assurance individuelle (3<sup>e</sup> pilier). Sur le montant total précité, les 95,4 % représentaient des capitaux de prévoyance (couverture des engagements envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes), les 3,8 % des provisions techniques et les 0,8 % des passifs particuliers.



.....  
*Cortailod*

## STATISTIQUES

.....

En 2008, la CCAP assurait les risques de longévité, d'invalidité et de décès en prévoyance professionnelle pour 454 entreprises. Cela représente 7'054 assurés actifs et 611 pensionnés. Le rapport démographique en résultant est très favorable pour la caisse: 11,5 assurés actifs

pour un pensionné. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entreprises affiliées a cru de 7,8% et le portefeuille d'assurances de 10,9%.

En ce qui concerne la prévoyance individuelle, la CCAP gérait 9'040 assurances

en capitaux et 70 assurances de rentes à fin 2008. Le portefeuille correspondant à ces contrats d'assurance s'élevait à environ 535,6 mio de francs. Il était en augmentation de 3,4% par rapport à l'année précédente.

	2008	2007	Variation	Variation en %
<b>Prévoyance professionnelle</b>				
Cotisations	33'777'012	30'883'881	2'893'131	9,4
Prestations d'entrée	40'070'164	34'035'789	6'034'375	17,8
Nombre de contrats	454	421	33	7,8
Nombre d'assurés	7'054	6'646	408	6,1
Nombre de pensionnés	611	574	37	6,5
Portefeuille d'assurances	1'232'108'572	1'111'325'247	120'783'325	10,9
<b>Prévoyance individuelle</b>				
Primes périodiques	11'740'676	11'200'503	540'173	4,8
Primes uniques	1'514'103	2'100'178	- 586'075	- 27,9
Nombre d'assurances de capitaux	9'040	8'954	86	1,0
Nombre d'assurances de rentes	70	69	1	1,5
Portefeuille d'assurances	535'587'529	517'956'756	17'630'773	3,4



.....  
*Le Landeron*

## STRATÉGIE DE PLACEMENTS

.....

La CCAP place sa fortune selon une allocation stratégique déterminée par son Conseil d'administration, en accord avec son règlement de placement et le cadre

légal fédéral, notamment l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2). Les principaux véhicules d'investissement

utilisés sont les obligations, les actions et l'immobilier.

	Objectif stratégique	Allocation 2008 Valeur au 31.12.2008		Limite selon OPP2
		En CHF	En %	
Placements à terme	2%	3,4 mio	0.8%	100%
Créances hypothécaires	5%	43,1 mio	10.8%	50%
Obligations suisses	5%	87,5 mio	22.0%	100%
Obligations étrangères	10%	50,1 mio	12.7%	20%
Actions suisses	25%	25, 9 mio	6.5%	30%
Actions étrangères	25%	30, 0 mio	7.6%	25%
Fonds de placements immobiliers	10%	12, 9 mio	3.5%	50%
Immeubles	10%	97, 1 mio	24.5%	50%
Autres	8%	46, 3 mio	11.6%	-
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>397, 3 mio</b>	<b>100.0%</b>	

Le tableau présenté confirme que la CCAP investit le 25% de sa fortune dans l'immobilier (hypothèque, fonds de placements et immeubles). Cela explique pourquoi elle a plutôt bien résisté à la tempête boursière de 2008. En période de crise surtout, il est déterminant d'opter pour une stratégie de placements adaptée. Les choix de la CCAP en matière d'investissements feront donc l'objet, ces prochains mois, d'un suivi particulier.

## LA CCAP EN BREF

La CCAP est une institution de droit public, indépendante de l'Etat et régie par la loi sur la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire du 21 avril 1949 et son règlement du 19 juillet 1949. Selon la loi, son but est d'encourager et de faciliter à chacun l'habitude de la prévoyance et de l'assurance, quels que soient l'état de santé ou la condition du candidat.

La CCAP est active dans le domaine de la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier), ce qui représente environ 80% de son activité, ainsi que dans la prévoyance

individuelle (3<sup>e</sup> pilier). Dans son activité principale, la CCAP propose plusieurs plans de prévoyance en primauté des cotisations, adaptés à chaque structure d'entreprise. En plus du plan de base légal (minimum LPP), plusieurs produits permettent d'élargir les prestations de vieillesse et les couvertures des risques d'invalidité et de décès.

### **Une prévoyance pour chacun**

En poursuivant sa motivation d'être «à la portée de chacun», la CCAP propose également une assurance individuelle

dont la prime d'assurance minimale annuelle est fixée à 10 francs. Cette assurance remplit les conditions du 3<sup>e</sup> pilier A et permet ainsi de déduire la cotisation des impôts. Les assurés peuvent choisir entre une assurance mixte (prestations en cas de vie ou de décès sous forme de capital), une assurance adulte-enfant (prestations de capital épargne en faveur de l'enfant et capital en cas de décès de l'enfant), une assurance de risque pur (prestation de capital en cas de décès) ou une assurance sur deux têtes.



---

*Le Doubs - Les Brenets*

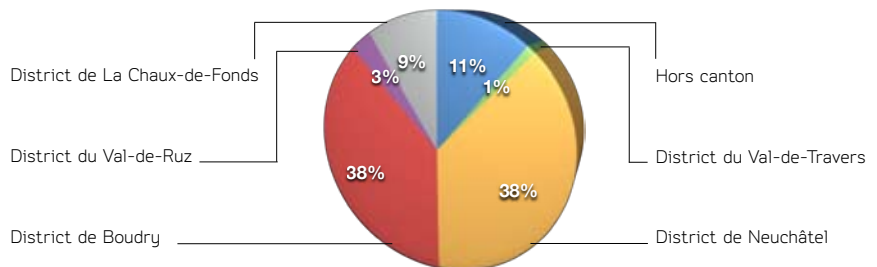
## LA CCAP DANS LE CANTON

Depuis 110 ans la CCAP est une institution qui compte dans la vie économique et sociale du canton de Neuchâtel. L'engagement de la CCAP dans la région

se concrétise notamment par l'investissement d'une partie importante de ses actifs dans l'immobilier local, avec comme objectif d'offrir à la population neuchâ-

teloise des locations adaptées à chaque budget.

### Répartition géographique du patrimoine immobilier de la CCAP



### **Développement économique et sponsoring**

En matière de soutien au développement économique, la CCAP propose aux communes et collectivités publiques des prêts à des conditions intéressantes. Fin 2008, plus de 3 millions de francs étaient ainsi engagés dans des projets à vocation publique. Un patrimoine important, soit 322 millions sous forme de liquidités, titres et fonds, est par ailleurs confié à des établissements bancaires actifs sur la place, en premier lieu la BCN.

La CCAP collabore régulièrement avec la promotion économique pour encourager l'établissement et le développement d'entreprises sur sol neuchâtelois. L'implantation de l'Hôtel Beaufort à Neuchâtel et l'agrandissement des surfaces de la Banque Bonhôte sont deux exemples de projets dans lesquels l'institution a joué un rôle important.

Le mécénat et le sponsoring sportif occupent également une place de choix dans l'engagement de la CCAP pour la région neuchâteloise.

### **Intégration à la vie locale**

Le rôle économique important que joue la CCAP dans le canton conduit naturellement notre institution à s'impliquer dans les activités de ses habitants, dans la mesure de ses moyens. Le sponsoring sportif occupe une place de choix, tant au niveau de nos plus grands clubs que des plus petits ou en soutenant certaines manifestations spécifiques. La CCAP n'en oublie pas pour autant les autres activités des Neuchâteloises et Neuchâtelois, ainsi nombreux d'associations ou œuvres d'entraide bénéficient de soutien.

## ORGANES ET ORGANISATION

### Conseil d'administration

Présidé par Eric Fénart, le conseil d'administration de la CCAP est composé de 5 représentants de l'Etat et de 6 représentants des assurés, ceux-ci étant nommés par les comités de district.

### Direction

La gestion opérationnelle de la CCAP est assumée par la direction et par une équipe d'environ 30 collaborateurs.

Directeur: Raymond Chuat

Sous-directeur: Jean-Bernard Uldry

Actuaire: Sandra Noirjean

Par ailleurs, la CCAP est révisée par un organe de contrôle (HPMG SA), alors qu'une commission de contrôle nommée par le Conseil d'Etat vérifie sa gestion financière et ses investissements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (Pittet Associés SA) contrôle formellement la conformité des réserves de l'institution par rapport à ses engagements auprès des assurés.

Des agences générales pour le haut et pour le bas du canton sont à votre disposition en cas de question:

### Agence pour le haut du canton

Agent général: Eric Demarchi

Rue Jardinière 75

2300 La Chaux-de-Fonds

tél. 032 913 32 24

### Agence pour le bas du canton

Agent général: Alexandre Miletto

Rue de l'Epervier 4

2053 Cernier

tél. 032 853 28 35

### **N'hésitez pas à nous contacter !**

Vous trouverez davantage d'informations sur la CCAP et l'exercice 2008 dans son Rapport annuel complet que vous pouvez commander gratuitement au moyen du coupon détachable ci-après, télécharger sur notre site internet [www.ccap.ch](http://www.ccap.ch) ou demander directement à notre secrétariat, rue du Môle 3, 2001 Neuchâtel, tél. 032 727 37 77.

## **RAPPORT ANNUEL 2008 COMPLET DE LA CCAP**

---

Je commande gratuitement le Rapport annuel 2008 de la CCAP

Je suis assuré à la CCAP pour la prévoyance professionnelle

oui  non

Je suis assuré à la CCAP pour la prévoyance individuelle

oui  non

Madame  Monsieur

Nom

---

Prénom

---

Adresse

---

Code postal et localité

---

E-mail (facultatif)

---



**A**

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung    Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse



Caisse Cantonale d'Assurance Populaire  
Rue du Môle 3  
Case postale 2052  
2001 Neuchâtel



**Contenu et rédaction** - Pittet Communication  
**Création et réalisation graphique** - Interface Communication  
**Crédit photographique** - Ennio Bettinelli  
**Impression** - Imprimerie Zwahlen



---

Bevaix



.....  
Bevaix